

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2018

Le conseil municipal s'est réuni le vingt et un mars deux mille dix-huit à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 mars 2018

**I-DÉLIBÉRATIONS :**

**1) Compte Administratif 2017**

Résultats d'exécution du budget 2017 incluant les résultats reportés des exercices précédents sont de :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur	1 200 354,91 €
Excédent 2017	428 489,59 €
Part affectée sur l'investissement sur exercice 2017	-433 597,47 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>1 195 247,03 €</b>
<b>Investissement</b>	
Déficit antérieur	-433 597,47 €
Excédent 2017	248 479,16 €
Soit un déficit cumulé d'investissement de	<b>-185 118,31 €</b>
<b>Excédent cumulé des deux sections</b>	<b>1 010 128,72 €</b>

**2) Compte de Gestion 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité  
**PREND ACTE** des résultats du Compte de Gestion 2017

**3) Affectation du résultat 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** la reprise des résultats 2017 de la manière suivante sur le budget primitif 2018 :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185 118.31€
002 – Résultat de fonctionnement reporté :	1 010 128.72€
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés :	185 118.31€

**4) Budget Primitif 2018**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ADOPTE** par chapitre le Budget Primitif 2018

**Dit que la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 est en sur équilibre,**

<b>En dépenses pour</b>	<b>2 900 685,36€ Euros</b>
<b>En recettes pour</b>	<b>3 510 032,72€ Euros</b>

**Dit que la section d'investissement du budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant de 1 622 405.23€**

**5) Vote des taux des trois taxes**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DIT** que les taux d'imposition des trois taxes sont fixés à :

Taxe d'Habitation	16.80%
Taxe sur le Foncier Bâti	25,70%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	60,00%

## 6) Subventions 2018 aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 18 voix pour  
4 élus ne prennent pas part au vote

**FIXE** les montants des subventions allouées aux associations

ASSOCIATIONS	2018	Vote
AVACS (association vaincre le cancer)	100,00 €	
Amicale des anciens	500,00 €	
Anima Scrap 77	300,00 €	
APAPH	100,00 €	
Boxe Française	3 000,00 €	
Pôle Autonomie Territorial de Lagny (CLIC)	1 484,88 €	
Club Ju Jutsu	500,00 €	
Club santé et vitalité	700,00 €	
Compagnie d'Arc	800,00 €	
Conseil Local parents d'élèves	600,00 €	
Coopérative Scolaire "Les Vallières"	2 000,00 €	
Coopérative Scolaire Maternelle	2 000,00 €	
DAM ARTS	300,00 €	
J.S.Dampmart	3 000,00 €	
Les restaurants du Cœur	100,00 €	
Les z'improbables	300,00 €	
Multi Club	5 000,00 €	
Secours populaire Français	100,00 €	
Tennis Club	650,00 €	
UNA'DOM	2 170,48 €	
Viet Vo Dao	200,00 €	
Volley Ball	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>24 205,36 €</b>	

## 7) Création de poste

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Décide** de créer un poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet à compter du 18 juin 2018

## 8) Marché feu d'artifice 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes

## 9) Approbation du rapport de la CLECT adhésion des communes de Pontcarré et de Ferrières en Brie

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 24 novembre 2017 suite à l'adhésion des communes de Ferrières en Brie et de Pontcarré.

## **II-DÉCISIONS :**

1. Convention avec le Centre de Gestion pour le Service de Médecine Professionnelle et Préventive
2. Contrat de maintenance avec la Société APICOMM
3. Contrat de maintenance avec la Société BERGER LEVRAULT

Fin de la séance à 22h00

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent DELPECH

